



30-Double-Days
Umwelt & Klima Live-Show

CONDITIONS DE PARTICIPATION CITOYENS POUR LA PLANÈTE

30-Double-Days lance un concours D-A-CH pour soutenir notre série de spectacles en direct dans le domaine des „communautés et villes“. Notre projet vise à impliquer davantage les habitants des communes et des villes dans les thèmes de la protection de l'environnement et du climat, tant au niveau national qu'international. Les participants (les lords maires ainsi que les maires) sont invités à soutenir notre projet „30-Double-Days“ par des activités promotionnelles, „Lettre aux citoyens“. Chaque municipalité ou ville participant à la campagne recevra un lien d'affiliation vers une page d'accueil distincte (sous-domaine) pour les municipalités et les villes, que vous pourrez utiliser comme outil de promotion. La tâche des habitants est d'informer les gens sur notre série de spectacles en direct (sur 30 jours) par des actions promotionnelles et de les gagner comme téléspectateurs pour la série de spectacles en direct.

L'action conjointe est organisée par Citizen Circle - Safe Earth® et ses partenaires. Elle n'est organisée et valable qu'en Allemagne, en Autriche et en Suisse.

No. 01 Les honneurs

Les habitants des villes et des communes veulent des espaces verts, des ruisseaux, des rivières et des lacs non pollués. Nous appelons les habitants à s'associer et à soutenir notre projet. En tant qu'acteurs clés, nous informons principalement les maires et leur demandons, ainsi qu'à leurs citoyens, de soutenir activement notre projet „30-Double-Days“ pour le bénéfice et la protection de l'environnement. Chaque ville et communauté est soumise à une concurrence indirecte. En participant à notre projet, nous calculons combien de citoyens de chaque ville ou municipalité ont pris part à notre projet. Si 20 % des citoyens (ville/municipalité) ont participé, la preuve de l'activité ou de l'engagement en faveur de la protection de l'environnement et du climat est fournie. Désormais, ces villes et municipalités peuvent afficher publiquement le sceau „Engagement pour la protection de l'environnement et du climat * „Nous sommes un pour la planète“. Vous recevrez le sceau en bronze (dimensions : 50x50cm) remis lors de la cérémonie. Si la même communauté ou ville participe l'année suivante et figure à plusieurs reprises parmi les gagnants, nous présenterons le sceau (dimensions : 50x50cm) en argent. Cette opération sera répétée en or la troisième année suivante.



La présentation du sceau au maire ou au maire de la ville a lieu lors d'une cérémonie publique. Les résidents sont invités à assister à cette cérémonie, ainsi qu'une équipe de tournage et la presse : Le CCSE peut parrainer la cérémonie comme indiqué ci-dessous :

• Municipalités à partir de	2.000 habitants	Fête simple		sans parrainage
• Petite ville de	10.000 habitants	Fête simple	EUR 2.500	avec un parrainage
• Ville moyenne de	40.000 habitants	plus Grande	EUR 5.000	avec un parrainage
• Ville moyenne de	70.000 habitants	plus Grande	EUR 10.000	avec un parrainage
• Ville de	150.000 habitants	plus Grande	EUR 25.000	avec un parrainage

No. 02 Participation:

Une municipalité/ville participe à cette action comme suit:

- ✓ Enregistrement direct via notre site web <https://www.30-dd.com/fortheplanet/#citizenfortheplanet>
- ✓ Remplissez toutes les données requises (Attention : données obligatoires, sinon l'enregistrement n'est pas possible) et envoyez-les.
- ✓ Notre conseil consultatif scientifique vérifie la demande
- ✓ Après approbation, la confirmation de la participation sera envoyée.

La phase de participation à la campagne s'étend du 16.04.2021 à 8h00 au 16.05.2021 à 20h00. La phase d'examen et de vérification se déroulera du 01.06.2021 à 8h00 au 15.06.2021 à 20h00. Le conseil consultatif scientifique désignera et informera les lauréats. Ensuite, un rendez-vous pour la présentation cérémoniale du sceau sera organisé. Les municipalités/villes (par l'intermédiaire du/des maire(s)) ayant un site en Allemagne, en Autriche ou en Suisse peuvent participer.

No. 03 Annonce et attribution des lauréats:

Après examen et vérification, le conseil consultatif scientifique annoncera les gagnants (mais sans en dépendre) en 2021 (une date exacte n'est pas possible en ce qui concerne la pandémie actuelle de corona). Les gagnants seront rapidement informés du prix par un courrier électronique séparé et, en confirmant les présentes conditions de participation, ils acceptent la publication du nom de la ville/municipalité.

No. 04 Droits sur les images et les vidéos:

Le participant confirme que tous les droits d'image et de vidéo de la cérémonie de remise des prix, de l'entretien ou de diverses autres images créées lors de l'événement sont la propriété exclusive de Citizen Circle - Safe Earth® et que toutes les personnes visibles dans les images et la vidéo acceptent la publication de l'inscription.

No. 05 Protection des données:

Pour la participation à notre campagne, il est nécessaire de fournir des données. Le participant s'assure que les informations qu'il fournit sont vraies et correctes. Les données suivantes sont collectées :

- Nom de la municipalité/ville
- Nombre d'habitants environ.
- Gestion de la municipalité/ville (défaut sélectionnable)
- Prénom, nom de famille du gestionnaire
- Adresse (rue, n°, code postal, état/canton et pays)
- Site web
- Numéro de téléphone
- Adresse électronique
- Les messages personnels sont volontaires

L'organisateur souligne que toutes les données personnelles du participant ne seront ni transmises à des tiers ni données à ceux-ci pour être utilisées sans leur consentement. Une exception est notre conseil consultatif scientifique, qui procédera à l'examen et à la vérification et doit collecter, stocker et utiliser les données aux fins de la campagne.

En cas de victoire, la municipalité/ville gagnante accepte la publication du nom de la municipalité/ville et du lieu dans les supports publicitaires utilisés par l'organisateur. L'annonce du gagnant se fait notamment sur le site web de l'opérateur et sur ses plateformes de médias sociaux.

Le participant peut révoquer son consentement déclaré à tout moment. La révocation doit être envoyée par écrit aux coordonnées de l'organisateur indiquées dans la zone d'impression du site web : www.30-DD.com.

No. 06 Droit applicable:

Les questions ou les plaintes relatives à la campagne doivent être adressées à l'opérateur. Les coordonnées des personnes à contacter se trouvent dans la section „Impressions“ du site web : www.30-DD.com. L'action de l'opérateur est exclusivement soumise au droit de la République fédérale d'Allemagne.

No. 07 Clause de divisibilité:

Si une disposition des présentes conditions de participation est ou devient invalide en tout ou en partie, la validité des autres dispositions des présentes conditions de participation n'est pas affectée. En lieu et place de la disposition invalide, la disposition légalement admissible qui se rapproche le plus du sens et du but exprimés dans la disposition invalide s'applique. Il en va de même en cas de lacune dans les présentes conditions de participation.

Notre équipe vous souhaite bonne chance et succès